Affiché le

ID: 005-210500583-20220329-ARRETE202205-AI



<u> Arrêté 2022-05</u>

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 29 MARS 2022 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIERES,

- Vu le Code Général des Collectivités.
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- Vu l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- Vu la demande de la société INEO PCA EYGLIERS pour un piquetage ENEDIS au lieu-dit Derrière-Vière,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation au lieu-dit Derrière-Vière, chemin des Noyers.

ARRÊTE

<u>ARTICLE PREMIER</u> – A compter du 04 avril 2022, et ce jusqu'au 08 avril 2022, la chaussée sera rétrécie et la circulation sera règlementée par un alternant manuel sur le Chemin des Noyers au lieudit Derrière-Vière.

<u>ARTICLE 2 –</u> La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la règlementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise INEO PCA EYGLIERS.

<u>ARTICLE 3</u> – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de la société INEO PCA EYGLIERS.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Ampliation à :

La société INEO PCA EYGLIERS M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée. Les archives communales.

> Freissinières, le 29 mars 2022 Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1er adjoint au Maire.